



La CMI priorité



À quoi sert la CMI priorité ?

La CMI priorité est une carte.

La CMI priorité vous donne des avantages.

Un avantage vous rend la vie plus simple.

Par exemple grâce à la CMI priorité vous avez :

- le droit d'utiliser une place assise dans le bus ou dans le métro ou dans les salles d'attente
- le droit de passer devant tout le monde quand vous faites la queue.



Qui peut avoir la CMI priorité ?

Vous pouvez avoir la CMI priorité si vous avez beaucoup de mal à rester debout et si vous avez un taux d'incapacité de moins de 80%.



Le taux d'incapacité mesure vos difficultés dans la vie à cause de votre handicap.

Vous pouvez avoir un taux d'incapacité de moins de 80% si vous avez besoin d'aide pour faire certaines choses.

Par exemple, vous avez besoin d'aide pour travailler ou pour faire des courses.



Pour combien de temps la CMI priorité est-elle donnée ?

La CMI priorité est donnée pour une durée de 1 an à 20 ans.

Elle peut aussi vous être donnée pour toujours.

Pouvez-vous avoir d'autres CMI en même temps que la CMI priorité ?

Si vous avez une CMI priorité vous pouvez aussi avoir une CMI stationnement mais ce n'est pas automatique.



Pour avoir une CMI stationnement il faut faire la demande.

Après l'étude de votre demande vous savez si vous avez le droit d'avoir la CMI stationnement.

Si vous avez déjà une CMI invalidité il est inutile de demander une CMI priorité. Tous les avantages donnés par la CMI priorité sont aussi donnés par la CMI invalidité.

Comment faire la demande de CMI priorité ?

Vous avez moins de 60 ans

lisez la fiche :

**Vous avez moins de 60 ans :
comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous n'êtes pas concerné par l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous n'êtes pas
concerné par l'APA : comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous demandez l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous demandez l'APA :
comment demander une CMI ?**



Vous avez plus de 60 ans

et vous avez déjà l'APA,

lisez la fiche :

**Vous avez plus de 60 ans et vous avez déjà l'APA :
comment demander une CMI ?**



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Élisabeth Bachelot, Louis Jurine, Laurena Marcaurrelle, Béatrice Picard, Béatrice Santarelli et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu